



MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52  
[secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)  
[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16  
Présents : 14  
Absents : 2  
Excusés : 0  
Nombre de suffrages  
exprimés : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation  
14/10/2022

Date d'affichage  
21/10/2022

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération, qui a été  
transmise en Sous-Préfecture  
et publiée le :

21/10/2022



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etaient présents** : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme FRANCOIS Vanessa.

**Etai(ent) excusé(s)** : Mme DELORME Sylvie, Mme LURION Eve-Hélène.

**Etai(ent) absent(s)** : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Convention de pilotage de la CTG  
Délibération n°2022 - 46

Lors de temps d'échanges autour du pilotage enfance / jeunesse de la CTG Meurthe Mortagne Moselle / Xermaménil et Lamath, une convention permettant de déterminer les engagements de chacun a été rédigée.

Elle va permettre à la commune de Bayon de bénéficier de l'aide des deux chargés de coopération des communes de Blainville sur l'eau et de Damelevières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### AUTORISE

Madame le Maire à signer la convention de pilotage enfance jeunesse ci-annexée.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

